

Des arbres fruitiers.—Choix du terrain..Manière de planter les arbres.. Maladies des plantes occasionnées par les parasites végétaux et les insectes.

Le même professeur a aussi donné des leçons de Géométrie élémentaire dans les derniers mois de l'année.

Depuis le premier septembre 1862 jusqu'au 24 décembre de la même année, les élèves ont vu de nouveaux éléments de la botanique jusqu'à la structure de la feuille, et ont continué ces leçons après les vacances de Noël.

Cette matière est enseignée de nouveau cette année, parceque ceux des élèves qui l'ont étudiée dans les premiers mois de l'année dernière ne sont plus ici présentement. Cette année cette étude se trouvait nouvelle pour tout le monde.

Tous les mois un bulletin de conduite et de progrès est envoyé aux parents.

III. Observations sur l'allocation.

J'ai à rendre compte maintenant à Votre Excellence de l'emploi de l'allocation de 1861 et 1862; mais auparavant je demande qu'il me soit permis de faire quelques observations.

La loi a créé en 1858 un fonds pour l'*encouragement des sciences et de l'éducation agricoles*, au moyen d'une retenue de 2½ par cent sur les sommes appropriées en faveur des sociétés d'agriculture (Statuts Refondus du Canada p. 397). Cette somme n'a jamais dépassée \$1200.

Les allocations de 1859, 1860 et 1861 ont été considérablement diminuées; la première par un vote de la législature, les deux autres par un partage entre l'école de Ste. Anne, et celle de M. Perrault, à Varennes,

Le paiement de l'allocation de 1861 a été retardé de six mois par de simples formalités de bureau.

Celle de 1862 a été reçue en son temps, sauf un petit délai occasionné par un Ordre en conseil du mois de novembre 1861, affectant l'allocation à l'achat de machines à brayer, et qu'il a fallu faire changer pour que cet argent fut employé suivant l'intention évidente de la loi, qui est *l'éducation agricole*.

S'il était permis de faire autre chose dans un rapport que de constater des faits je dirais que les frais de l'enseignement agricole ne devraient pas être à la charge seule des sociétés d'agriculture. Cette branche si importante de l'instruction publique devrait avoir dans le budget de l'Etat sa place distincte, son chiffre déterminé. Chaque école connaissant d'avance la somme sur laquelle elle peut compter travaillerait sans hésitation à la réalisation complète de toutes les promesses de son prospectus. Elle donnerait à son enseignement tous les développements dont il est susceptible, suivant les moyens connus d'avance. Dans le système actuel, les incertitudes, les retards de paiement et les partages de la modique somme de \$1200 au plus, sont des causes de découragement, que toutes les sympathies de la presse et des chauds amis du progrès en agriculture, peuvent bien adoucir, mais qu'elles ne pourront jamais faire disparaître.

Le faible crédit ouvert à même les fonds destinés aux sociétés d'agriculture, lors même qu'il n'est pas entamé, est à peine suffisant pour maintenir une seule école sur un pied passable. S'il s'élevait d'autres établissements du même genre,